

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la ville et du logement

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Caisse de garantie du logement locatif social

Décision 2025-10-01 du 20 octobre 2025 portant délégation de signature

NOR : VLOL2535802S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le Directeur général,

Vu les articles R. 452-13 et R. 452-14 du code de la construction et de l'habitation ;

Décide :

Article 1

Délégation générale et permanente est donnée à M. Claude BONACOSSA, directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relevant de la compétence d'ordonnateur et de représentant du pouvoir adjudicateur, ainsi que tous actes utiles à la conduite des missions et au fonctionnement de la CGLLS.

Article 2

La présente délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de fonction ou de départ de l'agent.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Ville et du Logement ainsi que sur le site Internet de la CGLLS (www.cglls.fr).

Fait, le 20 octobre 2025

Emmanuel ROUSSELOT